



*Alexis DOLLOT*

*Expert-comptable, Commissaire aux comptes*

## **ASSOCIATION PROMOVOILE 93**

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

# **ASSOCIATION PROMOVOILE 93**

1, Rue des Aérosters - 93160 NOISY LE GRAND

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

## Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs,

### 1- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par *votre assemblée générale*, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de *l'association PROMOVOILE 93* relatifs à l'exercice clos *le 31 décembre 2019*, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de *l'association* à la fin de cet exercice.

### 2- Fondement de l'opinion

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie : « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du *1<sup>er</sup> janvier 2019* à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### 3- Observation

Néant.

### 4- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### 5- Vérification du rapport du trésorier et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du *Trésorier* et dans les autres documents adressés *aux membres de l'association* sur la situation financière et les comptes annuels.

### 6- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre *Conseil d'administration*.

### 7- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne

**ASSOCIATION  
PROMOVOILE 93**

*Exercice clos  
le 31 décembre 2019*

comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre *association*.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure en annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

*Fait à Nogent sur Marne, le 21 février 2020*

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

**Alexis DOLLOT**- *Commissaire aux comptes*

## **Annexe : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- 
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- 
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**BILAN SYNTHETIQUE**

PROMOVOILE 93

Edition du : 01/01/2019 au 31/12/2019

Hors brouillard

Hors simulation

Soldes N-1 au mois

ACTIF	Exercice N		N-1		PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net			
Actif immobilisé :							
Immobilisations incorporelles					Capitaux propres		
- Fonds commercial					Capital		
- Autres	1 032	1 032			Ecart de réévaluation		
Immobilisations corporelles	218 352	195 131	23 221	36 643	Réserves :		
Immobilisations financières	909	909	909	909	- Réserve légale		
<b>TOTAL I</b>	<b>220 293</b>	<b>196 163</b>	<b>24 130</b>	<b>37 552</b>	- Réserves réglementées		
					- Autres	198 303	206 684
Actif circulant :					Report à nouveau		
Stocks et en-cours (autres que marchandises)					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(16 440)	(8 381)
Marchandises					Provisions réglementées	1 010	3 044
Avances et acomptes versés sur commandes					<b>TOTAL I</b>	<b>182 873</b>	<b>201 347</b>
Créances :					Provisions pour risques et charges (II)		
Clients et comptes rattachés					Dettes		
Autres					Emprunts et dettes assimilées		
Valeurs mobilières de placement	52 964		52 964	52 964	Avances et acomptes reçus sur commandes		
Disponibilités (autres que caisse)	119 671		119 671	130 838	Fournisseurs et comptes rattachés	4 797	6 217
Caisse					Autres	10 433	15 656
<b>TOTAL II</b>	<b>172 635</b>		<b>172 635</b>	<b>184 112</b>	<b>TOTAL III</b>	<b>15 229</b>	<b>21 873</b>
Charges constatées d'avance (III)	1 337		1 337	12 979	Produits constatés d'avance (IV)		11 423
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>394 265</b>	<b>196 163</b>	<b>198 102</b>	<b>234 643</b>	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)</b>	<b>198 102</b>	<b>234 643</b>

**COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE**

PROMOVOILE 93

Edition du : 01/01/2019 au 31/12/2019

Soldes N-1 au mois

Hors brouillard

Hors simulation

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
<b>CHARGES D'EXPLOITATION :</b>			<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises	74	
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)	76 362	60 952
Achats d'approvisionnement			Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	251 514	222 923	Subventions d'exploitation	238 031	239 431
Impôts, taxes et versements assimilés	917	857	Autres produits	3 471	1 783
Rémunération du personnel	51 536	52 904	Produits financiers	1 401	1 400
Charges sociales	16 629	20 633			
Dotations aux amortissements	16 369	16 443			
Dotations aux provisions					
Autres charges	849	1 309			
Charges financières					
<b>TOTAL (I)</b>	<b>337 813</b>	<b>315 068</b>	<b>TOTAL (I)</b>	<b>319 339</b>	<b>303 565</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)			PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	2 034	3 167
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)					
<b>TOTAL DES CHARGES (I+II+III)</b>	<b>337 813</b>	<b>315 113</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (I+II)</b>	<b>321 373</b>	<b>306 732</b>
BENEFICE OU PERTE	(16 440)	(8 381)			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>321 373</b>	<b>306 732</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>321 373</b>	<b>306 732</b>





# ANNEXES

2019

## SOMMAIRE DE L'ANNEXE

Règles et méthodes comptables, faits caractéristiques	Page 3
Immobilisations	Page 4
Amortissements	Page 4
Provisions inscrites au bilan	NA
État des créances et des dettes	Page 5
Éléments relevant de plusieurs postes de bilan	NA
Variation de la provision spéciale de réévaluation	NA
Variation de la réserve de réévaluation	NA
Frais d'établissement	NA
Frais de recherche appliquée et de développement	NA
Fonds commercial	NA
Produits à recevoir	Page 6
Charges à payer	Page 6
Produits et charges constatées d'avance	NA
Charges à répartir sur plusieurs exercices	NA
Composition du capital social	NA
Écarts de conversion sur créance et dette en monnaies étrangères	NA
Crédit-bail	NA
Informations financières	NA
Dettes garanties par des sûretés réelles	NA
Liste des filiales et participations	NA
Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société	NA
Transfert de charges	NA

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ◆ continuité de l'exploitation,
- ◆ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ◆ indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

## FAITS CARACTERISTIQUES

La valeur correspondant au bénévolat n'a pas été chiffrée.

Acquisition de matériel d'accastillage pour le LEGENDE et de matériel informatique en remplacement de matériels obsolètes mis au rebut et vendu.

## IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

<i>IMMOBILISATIONS AU 31/12/2018</i>	<i>ACQUISITIONS</i>	<i>CESSIONS et REBUTS</i>	<i>IMMOBILISATIONS AU 31/12/2019</i>
217.347 €	2.946 €	0 €	220.293 €

<i>AMORTISSEMENTS AU 31/12/2018</i>	<i>DOTATIONS</i>	<i>REPRISES REBUTS</i>	<i>AMORTISSEMENTS AU 31/12/2019</i>
179.795 €	16.369 €	0 €	179.795 €

Le Président.

## ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

<b>ETAT DES CREANCES</b>	Montants Bruts	A 1 an au +	A + 1 an et 5 ans au plus	A + de 5 ans
<b>De l'actif immobilisé</b>				
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>De l'actif circulant</b>				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients				
Créances représentatives des titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Subvention à recevoir		0 €		
Autres impôts, taxes et versements assimilés		0 €		
Acomptes		0 €		
Groupes et associés		0 €		
Débiteurs divers		0 €		
Charges constatées d'avance	1 337 €	1 337 €		
<b>TOTAUX</b>	1 337 €	1 337 €	0 €	0 €

<b>ETAT DES DETTES</b>	Montants Bruts	A 1 an au +	A + 1 an et 5 ans au plus	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts auprès établissements de crédit à 2 ans maxi				
Emprunts auprès établissements de crédit à + de 2 ans				
Avances & Acomptes reçus	1 150 €	1 150 €		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 797 €	4 797 €		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 283 €	9 283 €		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes assimilées				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés		0 €		
Autres dettes		0 €		
Dettes représentatives des titres empruntés		0 €		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAUX</b>	15 230 €	15 230 €	0 €	0 €

<b>Produits constatés d'avance</b>
------------------------------------

NEANT

<b>Charges constatées d'avance</b>
------------------------------------

Contrat maintenance CIEL	1.295,00 €
Licence ADOBE	<u>42,00 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>1.337,00 €</b>

<b>Charges à payer</b>
------------------------

Honoraires commissaire aux comptes 2019	3.000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3.000,00 €</b>

Provision pour Congés à Payer (y compris charges sociales) :	<u>4.748,82 €</u>
<b>TOTAL DES CHARGES A PAYER</b>	<b>4.748,82 €</b>